

Commission des finances et des affaires générales

00000 - Administration générale

Responsabilité civile du département - proposition d'attribution d' indemnisations

Rapport n° CP/2017/154

Service gestionnaire:

E3 - Direction des affaires juridiques

Résumé:

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de l'attribution des indemnisations dues par le Département au titre de sa responsabilité civile

Le Département du Bas-Rhin est assuré au titre de sa responsabilité civile auprès de l'assureur PNAS, qui indemnise directement les tiers concernés lorsque sa responsabilité est engagée.

Il s'avère que le droit à l'indemnisation de ces tiers n'est pas systématiquement complétement couvert par la prise en charge de l'assureur du Département.

Il est donc proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer les indemnisations complémentaires dues à ces tiers, pour un montant total de 2 454,35 €, selon la répartition présentée en annexe.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation décide de:

- de l'attribution des indemnisations complémentaires dues aux tiers indiqués en annexe, pour un montant total de 2 454.35 €;
- que ces indemnisations fassent l'objet d'une transaction amiable à conclure entre le Département du Bas-Rhin et les tiers concernés, selon le modèle présenté en annexe ;
- de donner mandat à son Président pour signer les documents nécessaires à la conclusion de ces transactions amiables.

Strasbourg, le 24/03/17

Le Président,

Frédéric BIERRY